

Formule de réponse

Consultation sur l'avant-projet de loi sur la protection de la population et sur l'organisation des secours (LPPS)

1. Une action coordonnée des moyens d'intervention, en vue de faire face aux situations quotidiennes, particulières et extraordinaires

Etes-vous favorable à la concrétisation d'une action coordonnée des cinq organisations partenaires de la protection de la population que sont la police, les sapeurs-pompiers, la santé publique, les services techniques et la protection civile, réglée au sein d'une base légale unifiée?

Oui

Plus ou moins

Non

2. Des mesures préventives et de contrainte (art. 8 AP)

Etes-vous favorable à l'ancrage dans une base légale des mesures permettant aux autorités compétentes de procéder à des évacuations par la contrainte ou d'appliquer des mesures préventives permettant de préserver la vie de celui qui serait exposé à un danger actuel ou imminent ?

Oui

Plus ou moins

Non

3. Une conduite modulaire (art. 9 à 13 AP)

3.1 Etes-vous favorable au principe de la conduite sur deux échelons (canton/commune) ?

Oui

Plus ou moins

Non

3.2 Etes-vous favorable à une collaboration intercommunale au niveau de la conduite ?

Oui

Plus ou moins

Non

**4. Un engagement coordonné des moyens et une gestion intégrée des risques
(art. 14 à 18 AP)**

4.1 Etes-vous favorable à l'ancrage dans une loi du principe de la gestion intégrée des risques, consistant à permettre aux autorités compétentes d'adapter les mesures de prévention et de préparation à l'engagement, en fonction de l'évolution des risques ?

Oui
Plus ou moins
Non

4.2 (variante 1) Etes-vous favorable au principe de la création **d'une centrale unique** regroupant tous les partenaires concernés (police, sapeurs-pompiers, moyens sanitaires, conducteurs de chiens, etc.) ?

Oui
Plus ou moins
Non

4.3 (variante 2) Etes-vous favorable au principe de la création **de plusieurs centrales** permettant d'assurer l'engagement respectif des divers partenaires d'intervention (police, sapeurs-pompiers, moyens sanitaires, conducteurs de chiens, etc.) ?

Oui
Plus ou moins
Non

5. Une simplification institutionnelle de la prise en charge préhospitalière

5.1 Etes-vous favorable au principe de la transformation du statut juridique actuel de l'organisation cantonale valaisanne des secours et la création d'un établissement de droit public autonome doté de la personnalité morale ?

Oui
Plus ou moins
Non

5.2 Etes-vous favorable au principe d'un rapprochement de l'organisation cantonale valaisanne des secours au Réseau Santé Valais ?

Oui
Plus ou moins
Non

6. Financement des moyens en situation particulière et extraordinaire (art. 35 AP)

Etes-vous favorable à la constitution d'une commission spéciale permanente chargée notamment de définir et de gérer les sources de financement, de fournir des informations financières aux institutions et aux organes de conduite, de procéder à la définition de processus administratifs et financiers standardisés ?

- | | |
|---------------|--------------------------|
| Oui | <input type="checkbox"/> |
| Plus ou moins | <input type="checkbox"/> |
| Non | <input type="checkbox"/> |

7. Couverture d'assurance RC des collectivités (art. 39 AP)

Etes-vous favorable à l'inscription dans la loi du principe d'une couverture minimale d'assurance en responsabilité civile de 5 millions de francs pour les communes municipales, en vue de leur permettre de couvrir les risques liés à la gestion des situations ordinaires, particulières et extraordinaires ?

- | | |
|---------------|--------------------------|
| Oui | <input type="checkbox"/> |
| Plus ou moins | <input type="checkbox"/> |
| Non | <input type="checkbox"/> |

L'ordre des questions a été défini selon la systématique de l'avant-projet de loi. La réponse à chacune des questions spécifiques précitées peut évidemment être complétée par toute autre remarque ou proposition concernant ces problématiques.